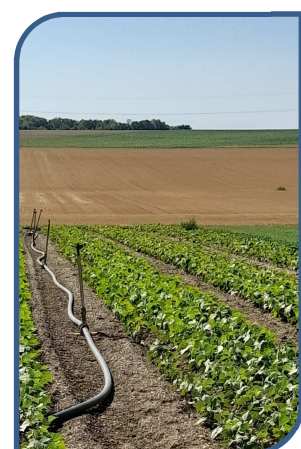
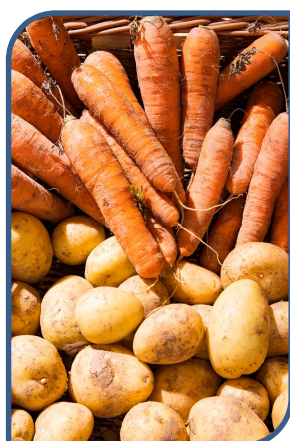
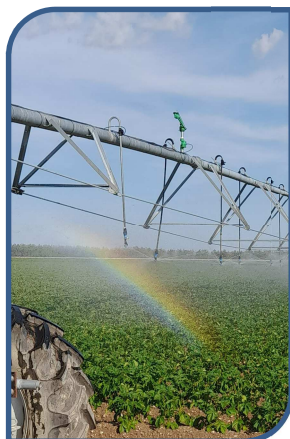


Charte des bonnes pratiques d'irrigation



- J'adhère à l'ADPIA, l'association des irrigants de l'Aube.
- Je respecte la réglementation et j'en accepte le contrôle.
- Mon puits est aux normes et mes prélèvements font l'objet d'un contrôle volumétrique.
- Je transmets dans les temps les données demandées par l'Administration.
- Si je suis sur un bassin versant avec gestion collective, j'adhère à la structure gérant le groupe d'irrigants et je respecte les règles du collectif.
- J'entretiens mon matériel d'irrigation. En début de campagne, je vérifie son état et j'effectue les réglages. Je recommence en cours de campagne si nécessaire.
- En cours de campagne, je m'informe sur le niveau des masses d'eau et j'adapte mon irrigation aux besoins des cultures.
- Je pilote l'irrigation à l'aide d'un outil d'aide à la décision (bilan hydrique ou sondes).
- J'ai le souci d'économiser l'eau. Je tiens compte du vent et je surveille mon matériel d'irrigation.
- J'évite d'arroser les routes (risque d'accident) et mes voisins.
- Je limite les nuisances sonores (groupes insonorisés, ou matériel éloigné, ou mur de paille pour faire obstacle au bruit,...).
- J'explique aux riverains l'utilité de l'irrigation pour maintenir la production, en quantité comme en qualité, afin d'approvisionner les marchés locaux, et les filières qui sécurisent l'alimentation de la société et soutiennent l'emploi.

Fait à

Le

Signature :